



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 10 11 2009

Secrétaire de séance : **Mme PONSOT Christelle**

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin			
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry		•	COLIN Claude
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole	✓		

ORDRE DU JOUR :

1. DCM révision simplifiée du POS
2. DCM dissolution du SIS
3. DCM subvention Foyer Rural
4. DCM transferts de crédits
5. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. DCM REVISION SIMPLIFIEE DU POS

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles, L123-13 et R.123.21-1 ;

Vu la délibération en date du 11 septembre 2008 mettant en œuvre la concertation ;

Vu les modalités de la concertation qui se sont déroulées de la manière suivante :

- information sur le projet dans le journal municipal
- mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Vu le bilan de cette concertation : aucune remarque n'a été émise

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur : avis favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** la révision simplifiée du POS

2. DCM DISSOLUTION DU SIS

Présentation du projet de délibération.

Solidarité nécessaire et raisonnable pour la construction d'un gymnase scolaire pour le collège Jules FERRY

Distribution du rapport du SIS du 22 octobre 2009 pour étude.

Report de la délibération au prochain Conseil Municipal.

3. DCM SUBVENTION AU FOYER RURAL

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la subvention de 2008 attribuée au Foyer Rural pour la bibliothèque n'a pas été versée. Le Foyer Rural a procédé à l'achat de livres pour la bibliothèque. Le Maire propose que la somme de 762 €, allouée en 2008 soit versée en 2009 pour compenser l'achat de ces livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 762 € au Foyer Rural
- **OUVRE** les crédits nécessaires.

4. DCM TRANSFERTS DE CREDITS

Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des transferts de crédits suite à des dépenses imprévues ou supérieures à ce qui était prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** les transferts de crédits suivants :

En fonctionnement :

- du compte 022 au compte 6355 pour 233 € (carte grise camionnette)
- du compte 022 au compte 6182 pour 762 € (dépense bibliothèque)
- du compte 022 au compte 6237 pour 450 € (publication bulletin)
- du compte 022 au compte 6231 pour 430 € (Annonces légales)
- du compte 022 au compte 6227 pour 305 € (Acte pour dénonciation bail pâtis)
- du compte 022 au compte 6188 pour 535 €
- du compte 022 au compte 6068 pour 600 € (fleurs)
- du compte 022 au compte 6135 pour 365 € (location sanitaire brocante)
- du compte 022 au compte 61522 pour 420 €

5. QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'une camionnette à la vente aux enchères pour 8000,00 € tous frais compris
Kilométrage : 33 000 km

- Recensement des agriculteurs sur la commune.

- Haut débit : Réunion publique prévue le 26 novembre 2009 avec West Télécom.
- Sollicitation des restos du cœur : Implication des enfants pour le ramassage.
- Dans le cadre de la communauté de communes, achat d'un défibrillateur.
(Nécessité de formation de personnes volontaires)

M. COLIN lève la séance.